



Cadre réservé à l'administration

Reçue en Mairie le :

N° d'enregistrement :

DEMANDE D'EMPLACEMENT SUR LE MARCHE DOMINICAL

ENTREPRISE

Dénomination sociale :

Siret :

Nom / Prénom du gérant :

Adresse :

Tel portable (obligatoire) :

Mail :

Nature de l'activité / type de produits commercialisés :

.....

IMPLANTATION

Nombre de mètres linéaires souhaités :mètres

Nécessité d'un branchement électrique : ☐ oui ☐ non

Type d'étal : ☐ camion magasin ☐ étal ☐ remorque ☐ autre

Fréquence souhaitée : ☐ annuelle ☐ semi permanent (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} dimanche du mois)

Date de début d'implantation souhaitée :

Article 9 du règlement du marché :

Les abonnés auront leur place réservée jusqu'à 7h30.

Passée cette heure, les emplacements seront attribués
aux « commerçants passagers » à la suite.

TARIFS

Emplacement permanent	1,00 € le ml / jour
Emplacement semi permanent (3 mois de présence mini)	1,15 € le ml / jour
Emplacement passager	2 € ml / jour
Prise électrique pour le marché	1,00 par prise / jour

Pièces à fournir :

- ☐ Le présent formulaire dûment complété et signé, téléchargeable sur le site de la ville.
- ☐ Un extrait de Kbis datant de moins de 3 mois
- ☐ carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante (commerçants, artisans ou gérants de société)
- ☐ justificatif de l'exercice de l'activité (inscription au registre des actifs agricoles, au registre des entreprises agricoles) pour les producteurs, chefs d'exploitation agricole, marins pêcheurs, ostréiculteurs....
- ☐ copie de la pièce d'identité du demandeur en cours de validité
- ☐ copie de licence III ou petite licence restaurant ou petite licence à emporter
- ☐ attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité

**Je m'engage à respecter le règlement intérieur du marché de la commune d'Amilly.
Je certifie que les renseignements portés sur cette demande d'inscription sont exacts.**

Fait à, le

Signature

La demande ne vaut pas autorisation : le demandeur n'est pas autorisé à occuper un droit de place pendant la période d'instruction de sa demande.

Tout dossier de demande incomplet sera refusé.

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Dossier : ☐ complet ☐ incomplet

☐ autorisé ☐ refusé ☐ Autorisé uniquement le

Le Maire d'Amilly,
2^{ème} Vice-Président de l'AME
Tom COLLEN-RENAUX